

INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Compte rendu et décisions Sixième réunion du Conseil d'administration de l'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables Nouakchott, Mauritanie 1^{er} juillet 2018

Chefs des délégations présents

- S.E. Prof. Alpha CONDE, Président du Conseil et Président de la Guinée
- S.E. Idriss DEBY, Président du Tchad
- S.E. Hage GEINGOB, Président de la Namibie
- S.E. Dr. Monica JUMA, Ministre des Affaires Etrangères du Kenya
- Hon. Dr Yasmine FOUAD Ministre de l'Environnement de l'Egypte
- S.E. Dr Amani ABOU-ZEID, Commissaire de l'Infrastructure et de l'Energie, Commission de l'Union Africaine (CUA)
- M. Amadou HOTT, Vice-Président du Complexe Electricité, Energie, Croissance Verte et Changement Climatique, Banque Africaine de Développement (BAD)
- H.E. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération Internationale et le Développement, Commission Européenne (CE)
- S.E. Brigitte COLLET, Ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique et les énergies renouvelables pour la France

1. Ouverture de la reunion

Son Excellence le Président Alpha Condé, Président du Conseil d'administration de l'AREI a déclaré ouverte la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil et à tous les observateurs.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté [AREI/BD.02-18/01].

3. Adoption du compte-rendu de la quatrième réunion du Conseil d'administration tenue à Addis-Abeba le 27 janvier 2018

Le compte rendu de la quatrième réunion du Conseil d'administration [AREI/BD.02-18/02] a été adopté.

4. Recrutement du Directeur permanent de l'IDU

Le Président du Conseil d'administration a présenté le point de l'ordre du jour sur le recrutement du Directeur permanent de l'IDU, en rappelant que le Conseil avait approuvé les termes de référence et les modalités du processus de recrutement lors de la réunion précédente. Un panel de recrutement composé de représentants de chacun des cinq États membres votants de chacune des cinq régions de l'Afrique, d'un représentant de la Commission de l'Union Africaine (CUA), d'un représentant de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'un représentant des partenaires internationaux devait superviser le processus et établir une liste restreinte de cinq

personnes au maximum pour examen par le Conseil. Une réunion du panel s'est tenue à Abidjan les 19 et 20 juin. Un rapport du panel de recrutement destiné au Conseil d'administration a été produit et signé par les cinq représentants des États membres. Le Président a invité les membres du panel de la Namibie et du Tchad à présenter un résumé du rapport à la réunion [AREI/BD.02-18/03].

M. John Titus, expert technique nommé par S.E. le Président Hage Geingob de Namibie, a présenté la déclaration suivante :

Le Panel de recrutement a tenu une réunion à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour discuter de la nomination du Directeur permanent de l'IDU de l'AREI. Cette réunion a eu lieu à la BAD les 19 - 20 juin 2018.

Le rapport préparé reflète les vues des représentants des cinq États membres et est signé par chacun d'entre eux. Le rapport reconnaît également que des représentants de la CUA, de la BAD et de l'Union Européenne (UE) y ont participé et ont fait part de leurs points de vue lors des entretiens.

Le processus de recrutement approuvé lors de la cinquième réunion du Conseil d'administration de l'AREI, tenue en janvier 2018, stipule que les États membres du Conseil d'administration superviseront le processus par l'intermédiaire d'un jury de recrutement et que le processus sera mené selon un processus transparent, concurrentiel, conformément aux normes internationales pertinentes et appliquées pour la sélection, et conformément aux critères définis dans le document pertinent du Conseil d'administration.

Les membres du panel des États membres ont conclu que la BAD n'a pas mené le processus conformément à la décision du Conseil et n'a pas impliqué ou consulté le panel, malgré les demandes répétées de ses membres.

Par conséquent, il n'a pas été possible pour le panel d'examiner en profondeur le processus afin de fournir une liste restreinte crédible de candidats à examiner, pour décision du Conseil lors de cette réunion du Conseil.

Le panel a décidé en dépit des lacunes identifiées, de procéder aux entretiens de la longue liste proposée par l'agence de recrutement, sans préjudice du résultat.

A la lumière de ce qui précède et après des délibérations approfondies, les membres du panel des États membres ont accepté de soumettre deux options à l'examen du Conseil :

1) Redémarrer l'ensemble du processus et le conduire conformément au processus de recrutement approuvé. Cela signifierait que le panel de recrutement fixerait toutes les modalités, y compris le choix final du cabinet de recrutement et le rôle que la BAD pourrait jouer.

2) poursuivre le processus de recrutement en recommandant au Conseil d'administration, pour examen, le candidat dont les compétences se démarquaient clairement.

Le Président du Conseil d'administration a remercié M. Titus pour sa présentation et a donné la parole pour commentaires. Il a affirmé qu'il ne soutenait pas l'arrêt du processus et qu'une sélection lors de la présente réunion était souhaitable.

La Commission de l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement ont souligné que la décision des représentants des États membres de présenter un rapport sans la participation des autres membres du panel contrevenait à la décision du Conseil qui ne fait aucune distinction entre les membres du panel de recrutement. La BAD et la CUA ont néanmoins appuyé l'option d'aller de l'avant.

L'Égypte a appuyé l'option selon laquelle la personne considérée comme exceptionnelle par les cinq experts des pays puisse être nommée à la présente réunion. A la demande de S.E. le Président Hage Geingob de Namibie, l'expert technique et membre du panel du Tchad (M. Jean Paul M'Batna) a précisé qu'en raison des problèmes rencontrés dans le processus de recrutement, il n'avait pas été possible de produire une liste restreinte pour la réunion du Conseil. Proposer plus de noms que le candidat le plus haut placé nécessiterait plus de temps pour que le panel entreprenne des évaluations appropriées et, par conséquent, un retard dans la prise de décision.

S.E. le Président Idriss Déby Itno du Tchad a également convenu qu'il serait approprié et souhaitable de sélectionner le candidat à la présente réunion.

M. Titus et M. M'Batna ont présenté la meilleure candidate : Mme Safiatou Alzouma Nouhou du Niger. Ils ont expliqué qu'elle satisfaisait à tous les critères énoncés dans les termes de référence et qu'elle possède une vaste expérience dans le domaine des énergies renouvelables. Elle est actuellement en charge du programme régional pour l'Afrique subsaharienne à l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA) et détiendrait une expertise et une expérience exceptionnelles.

Le Président du Conseil d'administration a conclu qu'il y avait consensus entre les membres du Conseil et a officiellement nommé Mme Safiatou Alzouma Nouhou au poste de Directrice permanente de l'IDU.

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'offrir à Mme Alzouma le poste de Directrice permanente de l'IDU de l'AREI.

L'Égypte a souligné la nécessité de résoudre la transition vers l'hébergement permanent ; reconnaissant que la période de transition actuelle avec la BAD expire en juillet 2018. Elle a proposé de prolonger la période de transition. Elle a également proposé qu'une étude sur les possibilités pour les pays et les institutions d'accueillir l'AREI soit menée par l'IDU. Elle a suggéré que la question pourrait être résolue lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre.

S.E. le Président Idriss Deby Itno du Tchad a déclaré que le processus d'identification du nouvel hôte permanent devrait être mené de manière approfondie, ne devrait pas souffrir d'ambiguïtés et devrait prendre en considération l'aspect de l'équilibre en terme de sièges des institutions parrainées par l'UA déjà abrités par un pays vis-à-vis de ceux n'en ayant pas.

Le Président du Conseil a déclaré qu'aucun pays n'avait encore formellement manifesté son intérêt à accueillir le siège de l'AREI. Lorsqu'un pays le ferait, il faudrait un processus approprié pour évaluer sa candidature.

5. Rapport des activités de l'IDU

Le Directeur par intérim, l'Ambassadeur Seyni Nafo, a présenté une série de brefs rapports sur les activités de l'IDU depuis la dernière réunion du Conseil d'administration et a attiré l'attention du Conseil sur les documents préparés pour plus de détails.

5.1 Évaluation des projets approuvés par le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation des projets soumis pour attribution, il a rappelé que 19 projets avaient été soumis au Conseil lors de sa deuxième réunion et 5 projets supplémentaires à la suite de la quatrième réunion du Conseil. Ce n'est qu'en mai 2018 que l'IDU a été en mesure de recruter du personnel pour effectuer les évaluations appropriées. L'accent étant désormais mis sur le développement d'une méthodologie à la fois solide et fiable, mais aussi flexible et efficace. Des progrès satisfaisants ont été réalisés au cours du mois dernier et l'IDU est en contact direct avec les partenaires ayant soumis des projets pour s'assurer que toutes les lacunes dans les données étaient comblées. Un rapport actualisé sur l'état d'avancement des 19 projets vient d'être fourni par l'UE. [AREI/BD.02-18/04].

5.2 Mise à jour du portefeuille de programmes et de projets

Le Directeur par intérim a indiqué qu'un consultant avait été recruté en mai pour accélérer l'actualisation du portefeuille de projets, programmes et autres interventions prioritaires dans les pays africains. Un sondage et une base de données ont été mises au point et ont été communiquées à tous les pays africains afin de produire des informations actualisées et plus complètes. Il y a actuellement plus 440 projets totalisant près de 50 GW dans la base de données. Ce chiffre est nettement supérieur à l'objectif de 10 GW de l'AREI pour 2020. Le Directeur intérimaire a conclu qu'il serait important de déterminer dans quelle mesure ces projets seraient conformes aux critères de l'AREI. [AREI/BD.02-18/05].

5.3 Consultations régionales

Le Directeur par intérim a indiqué qu'une consultation régionale s'est tenue à N'Djamena, au Tchad, pour la région de l'Afrique centrale, du 26 au 28 avril [AREI/BD.02-18/06]. Les quatre autres consultations ont été reportées à juillet et août pour permettre à l'IDU de se concentrer sur le soutien au processus de recrutement du Directeur permanent et sur la préparation de la sixième réunion du Conseil d'administration. Le Kenya, la Namibie et l'Égypte avaient indiqué leur disponibilité à accueillir les réunions aux dates initiales, mais ont accepté de les reporter (en juillet et août) sur proposition de l'IDU.

5.4 Budget de l'IDU (juillet 2017 - juin 2018) état d'avancement de la mise en oeuvre

Le Directeur par intérim a indiqué que trois consultants et un responsable administratif avaient été engagés en mai 2018. Étant donné qu'une partie considérable des fonds approuvée de juillet 2017 à juin 2018 est toujours disponible, il a été suggéré que le Conseil puisse prolonger le budget actuel jusqu'à la réunion du Conseil en janvier 2019, où le Directeur permanent présenterait alors un nouveau budget. AREI/BD.02-18/07].

Rapport financier de la Banque Africaine de Développement (Fiducie de l'AREI)

La BAD a présenté le rapport financier en notant qu'à ce jour, 846 653 euros ont été engagés et 480 234 euros décaissés. Toutes ces dépenses ont été préfinancées par la Banque, mais après réception d'une autorisation écrite de la France, elles seront remboursées et les dépenses futures seront directement imputées au Fonds fiduciaire. La BAD a également noté que le rapport financier de la cinquième réunion du Conseil comportait une erreur correspondant à un coût supérieur de 41 862 euros pour les consultants ; le rapport présenté à ce Conseil reflète la déduction de ce montant.

L'Union Européenne et la France ont demandé que la Directrice permanente de l'IDU présente à la prochaine réunion du Conseil un plan de travail et un budget pluriannuel détaillés. L'UE a rappelé les 11 millions d'Euros déjà réservés au soutien au fonctionnement de l'Unité Indépendante de Mise en oeuvre par les partenaires internationaux, parmi lesquels 3 millions d'Euros que l'UE est prête à fournir comme annoncé, sur la base d'objectifs et de résultats clairement définis.

Le Conseil a décidé de prolonger le budget actuel jusqu'à la fin de l'année. Il est attendu de la Directrice permanente qu'elle présente un plan de travail et un budget pluriannuel au Conseil d'administration du mois de janvier.

L'Égypte a insisté pour que la question des remboursements et paiements antérieurs sur la base du budget adopté (juin 2017 - mai 2018) soit réglée avant l'entrée en fonction du Directeur permanent. Elle a noté que le Conseil avait déjà donné l'ordre d'exécuter rapidement ces paiements lors de la réunion précédente et que la Directrice permanente aurait besoin d'un nouveau départ.

6 Divers

La Banque Africaine de Développement a soulevé la question des dispositions transitoires qui expirent en juillet et a suggéré qu'elles soient prolongées jusqu'à la fin de l'année.

Le Président du Conseil a accepté cette proposition et aucun point de vue différent n'a été exprimé.

La Banque Africaine de Développement a également souligné qu'en ce qui concerne la personnalité juridique de l'AREI, qui, conformément au cadre de gouvernance appliqué immédiatement mais qui ne s'est pas matérialisé de facto, devrait être suspendue pendant les dispositions transitoires.

Le Président du Conseil a conclu qu'il écrira aux autres membres du Conseil à ce sujet.

La Banque Africaine de Développement a noté que la dernière réunion du Conseil a demandé aux experts de fournir une formulation concernant le droit de vote sur les questions financières pour la Banque et le texte suivant a été proposé : "Pendant cette période de transition, le fiduciaire a le droit de vote sur les questions financières et autres questions fiduciaires dans les cas où il n'y a pas de conflit d'intérêts potentiel."

7 Clôture de la réunion

Le Directeur par intérim a remercié le Conseil d'administration pour la confiance en lui placée, afin de mener à bien les travaux au cours de l'année écoulée. Le Président du Conseil d'administration a remercié le Directeur par intérim pour son travail et tous les membres du Conseil d'administration pour leur engagement.

Il a clôturé la réunion en concluant que l'Afrique, à travers l'AREI, avait commencé à parler d'une seule voix.